

Examen professionnel fédéral supérieur d'experte / expert en soins d'oncologie

Partie d'examen 3

«Entretien professionnel»

Version applicable à partir de 2021

Information concernant la partie d'examen 3 «Entretien professionnel»

Selon le règlement d'examen Ch. 5.11: l'entretien professionnel de 30 minutes suit immédiatement la présentation du travail de diplôme. Sur la base des contenus du travail de diplôme et de la présentation qui en a été faite, le team d'experts pose des questions d'approfondissement. La candidate ou le candidat présente son action en montrant les relations avec des aspects généraux, établit des liens avec divers éléments du profil de qualification et indique plusieurs options possibles.